

Infiltrations et Etanchéité du balcon

Par achmi, le 20/11/2012 à 15:25

En copropriété, j'ai fait faire des travaux de rénovation du balcon avec étanchéité et carrelage. L'assemblée générale décide de faire la réfection de tous les balcons de la copropriété, à laquelle je dois participer aux frais... Est-il vrai que je devrais payer et dois-je refaire le mien? Ai-je un recours?

D'autre part, n'y a-t-il pas une différence entre un balcon intérieur ou un balcon suspendu? Ne peut-on pas considérer le balcon intérieur comme une pièce intégrante au séjour, il n'y a que la baie vitrée qui sépare, mais il ne compte dans la loi Carrez. MERCI